

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



## La Communauté d'Agglomération de Longwy, une collectivité engagée pour l'environnement.

Consciente des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de son territoire, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy fait du développement durable **un moteur de progrès et d'innovation** en misant sur des projets tout en tenant compte du contexte budgétaire contraint.

Pour marquer cet engagement et en cohérence avec ses compétences, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy met en place un Système de Management Environnemental (SME) appliqué à deux sites pilotes et couronné par l'obtention de la certification internationale ISO 14001 : 2015.

Pour ce faire, elle définit sa Politique environnementale dans ce domaine. Au sens de la norme **ISO 14001 : 2015** - chapitre 5.2, la Politique environnementale est une déclaration de la collectivité, à son plus haut niveau, concernant ses intentions et ses orientations relatives à sa performance environnementale globale. Ce document fournit un cadre aux actions à mener pour atteindre les objectifs environnementaux fixés, en cohérence avec les exigences légales et autres exigences auxquelles la collectivité a souscrit et est contrainte.

A cet égard la collectivité s'engage à :

- **mettre en œuvre, maintenir et améliorer continuellement un Système de Management Environnemental** approprié à la déchèterie du Pulventeux et son siège administratif,
- **respecter la réglementation en vigueur** et les autres exigences applicables aux activités,
- **protéger l'environnement**, y compris prévenir toute pollution et notamment :
  - pour la déchèterie, **préserver la qualité des eaux** et, en particulier, **les eaux pluviales**, **optimiser la gestion des déchets** dans une optique d'amélioration de la valorisation, **optimiser les consommations énergétiques** des installations...
  - pour son siège administratif, **développer et généraliser les gestes éco-responsables**, engager une politique d'achat responsable (maîtrise des achats tout en diminuant les impacts potentiels), **optimiser les consommations énergétiques des installations**...
- **impliquer, sensibiliser et obtenir une participation active** des différentes parties prenantes (élus, communes, usagers, prestataires, fournisseurs...) ainsi que les agents de la collectivité.

Cette démarche d'amélioration continue s'inscrit dans une logique de transparence. Dans un domaine comme la gestion des déchets ménagers et assimilés, la dimension environnementale s'ajoute à celle du service public. La **certification ISO 14001 : 2015** ne doit pas être considérée comme une contrainte mais plutôt comme un réel outil de gestion d'exploitation, participant, en outre, à la pérennisation de la déchèterie du Pulventeux et, à plus long terme, à la préservation de l'environnement.

La démarche aboutit à une certification initiale réévaluée tous les 3 ans.

